

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du Lundi 5 JUILLET 2021

Présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de Mr Philippe DUVAL, absent excusé.

Secrétaire de la séance : -Mme Amélie COILLIOT.

1) Après lecture du Compte-rendu de la réunion du Lundi 17 Mai 2021, Mr le Maire ouvre la séance et ajoute **quelques remarques sur les différents points** abordés ce jour-là :

a) La commande de 3 Jeux pour les enfants de 2 à 10 ans a été effectuée auprès de la Sté Altrad pour un coût de 4 949€ HT. La livraison est programmée pour la semaine 28.

b) Un ensemble de 10 tables et 20 bancs a été acheté pour un montant de 2 239€ TTC. Il servira au Centre de Loisirs, et aux différentes manifestations des associations.

c) A ce jour, 80 enfants sont inscrits au Centre de Loisirs.

d) Le dossier de subvention concernant l'acquisition de matériel pour la cantine a été déposé.

e) L'entreprise GRESSIER a été relancée pour la mise en place des citernes « Incendie »

2) L'ordre du jour de la séance est relu :

a) Nouvelle comptabilité M 57 au 1^{er} janvier 2022 : Mr le Maire donne lecture du projet de délibération. Il s'agit d'assouplir les règles budgétaires et d'offrir une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **autorise Mr le Maire à mettre en place cette nouvelle comptabilité M 57.**

b) Installation de 4 caméras de surveillance : Mr le Maire informe l'assemblée des démarches effectuées. Une demande d'autorisation d'installation est obligatoire. Elle a été déposée le 11 Juin 2021. Un soutien financier du Ministère de l'Intérieur à hauteur de 30% du coût total Hors Taxes peut être obtenu. Le dossier doit être déposé Fin Septembre pour un financement sur l'exercice 2022. Une autorisation de commencement de travaux peut être accordée si nécessaire. Les montants des nouveaux devis reçus sont donnés.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **accepte l'installation de ces quatre caméras, autorise Mr le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et le charge de déposer la demande de subvention auprès des services de l'Etat. La Sté Inter Système de Pernes lez Boulogne a été retenue pour ces travaux.**

c) Présentation de l'Audit Energétique de la salle d'Activités et du Compte-rendu de la visite du Conseiller en énergie de la FDE62 : Le bureau d'études SOLENER a rendu son rapport sur la salle d'Activités. Mr le Maire donne les préconisations retenues avec 2 scénarios possibles : -un premier Minimaliste et un second dit « BBC » avec un bâtiment classé B en énergie. Concernant le groupe scolaire, une rénovation globale ambitieuse doit être envisagée tant au niveau de l'enveloppe globale du bâtiment que du mode de chauffage et de la ventilation. L'objectif d'une rénovation BBC représente le minimum en terme d'objectifs.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **décide de programmer en priorité la rénovation du groupe scolaire. Mr le Maire est autorisé à lancer les études nécessaires avant travaux et à contacter différents architectes.** Concernant la salle d'Activités, certaines préconisations sont retenues : mise en place d'une gestion technique du chauffage, d'une horloge sur les ballons ECS, rénovation de la VMC, remplacement du bardage translucide. Avant décision, un chiffrage exact du coût des travaux sera demandé à plusieurs entreprises.

d) Fête Nationale du 14 JUILLET : Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide **de reconduire l'organisation traditionnelle du « 14 Juillet »** avec cérémonie religieuse, dépôt de gerbe, remise de diplômes du Travail, bons à lire pour les enfants entrant au collège, friandises et vin d'honneur.

e) DUCASSE 2021 et ses animations : Mr le Maire informe l'assemblée des autorisations obtenues concernant les animations de la Ducasse des 24/25/et 26 JUILLET.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ce programme d'animations :

1. **Exposition sur les chauves-souris et découverte le vendredi 23 JUILLET à 20h30**
2. **Randonnée pédestre le samedi 24 JUILLET à 18h30**
3. **Brocante (8h/18h) Spectacle de Danse (17h) Cochon grillé (20h) Feu d'artifice (23h) le Dimanche 25 JUILLET**
4. **Fête du Centre de Loisirs le Lundi 26 JUILLET à 18h30**
5. **Attractions Foraines**

Un affichage du rappel des consignes sanitaires est obligatoire, un sens de circulation est conseillé, le port du masque dès l'âge de 11 ans sera demandé.

f) Organisation du Repas des Aînés : Cette manifestation pourrait se dérouler **fin Septembre/début Octobre** si les conditions sanitaires le permettent. Plusieurs propositions sont évoquées. Elles seront débattues avec la commission d'Action sociale et Vie locale. La décision sera prise lors du prochain conseil municipal début Septembre.

g) Questions diverses

1. Suite à la dissolution du C.C.A.S, le transfert **d'une recette de 3 609.12€** doit être réalisé au compte R002 du B.P 2021.

2. Une demande de participation d'un montant de **1 990.80€ pour l'acquisition de 3 tableaux numériques** a été déposée par la commune de COULOMBY. Cela concerne 60 enfants de Seninghem. Elle est acceptée mais si un investissement de même type se réalise sur Seninghem, une participation des 2 autres communes sera alors également demandée.

3. Le Conseil Municipal accepte la mise en place d'un contrat P.E.C (parcours emploi compétences) visant à aider les personnes sans emploi à retrouver du travail.

4. Suite au déconfinement, **le Loyer pour le Trail/Café** sera à nouveau perçu à compter du 1^{er} Juillet.

5. Dans le cadre du PLUI et de façon à pouvoir accéder facilement à la zone à urbaniser, Mr le Maire est autorisé à engager des démarches pour l'acquisition d'une parcelle.

6. Des **zones de croisement** seront réalisées sur la **rue des Creuses**.

7. Des panneaux « **Rappel Priorité à Droite** » seront installés sur la rue Principale car elles ne sont pas respectées !

8. La mise en place d'un logiciel pour la gestion du cimetière est refusée car son coût est trop élevé.

Le Maire, C TELLIER.